

Note de synthèse explicative

Séance du 7 septembre 2023

Numéro : 9

Nom du rapporteur : Robert BENALET

Objet : Urbanisme – Modification des modalités de concertation dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les modalités de concertation à l'occasion de la révision du PLU de la commune, définies dans la délibération n° 2018-76 du 19/11/2018, sont modifiées en faveur d'une plus grande participation.

Ladite délibération précisait les modalités suivantes :

- Information par voie de publication dans le Bulletin Municipal, par voie de presse et d'affichage ou tout autre moyen d'information que le Maire jugera utile,
- Information par le site internet de la commune pendant toute la durée de la procédure
- Mise a disposition du public des documents et d'un cahier pour consigner des observations
- Organisation d'ateliers thématiques notamment dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et si besoin tout au long de la procédure de révision.
- Exposition publique évolutive pendant la durée de la révision
- Réunions publiques-débats suivant l'avancement du dossier pour les phases diagnostic et projet avec publication de comptes rendus

Ces modalités avaient été prévues par la précédente majorité municipale, la majorité actuelle a souhaité approfondir cette participation en apportant les modifications suivantes :

- Information par voie de publication dans le Bulletin Municipal, par voie de presse et d'affichage ou tout autre moyen d'information que le Maire jugera utile,
- Information par le site internet de la commune pendant toute la durée de la procédure

- Mise a disposition du public des documents et d'un cahier pour consigner des observations
- Organisation d'ateliers thématiques sur les documents suivants du PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit et graphique
- Réunions publiques-débats suivant l'avancement du dossier pour les phases diagnostic et projet avec publication de comptes rendus
- Mobilisation de plusieurs publics sur ces ateliers thématiques et réunions-débats : instances de démocratie participative (Comités de Quartiers, Assemblée Consultative Citoyenne, Conseil des Sages), riverains des secteurs de projets, habitants de la commune intéressés par la thématique pouvant se réunir sous la forme d'association
- Exposition publique présentant les grands axes de la révision du PLU
- La commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire pendant la procédure.

En outre, les modifications proposées permettent de diminuer le risque contentieux en se calquant au plus près de la réalité de la concertation menée dans le cadre de la révision du PLU.

Enfin, cette modification permet d'affermir la légitimité des orientations du PLU qui sera présenté aux services de l'État, en faisant la démonstration d'une démarche participative poussée.

Je vous propose chers collègues, d'adopter la délibération suivante :



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Escalquens

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
29	29	28	
N° de délibération 2023-76			
Date de convocation		Date d'affichage	
1 ^{er} septembre 2023		8 septembre 2023	
Résultat du vote			
Pour	Contre	Abstention	Refus
24		4	

L'an deux mille vingt trois le sept septembre à dix huit heure trente cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc Tronco.

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Guy Desbonnet, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Vincent Didier, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Dominique Mc Cook, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson.

Absents avec pouvoir : Marie-Claire Loose à Véronique Roux, Chantal Thomassin à Guy Desbonnet, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Lucas Maurici à Françoise Doisy, Denis Paillard à Hélène Pierson, Sandrine Agut Bosc à Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici à Michel Gourret.

Absent : Yacin Lala.

Secrétaire de séance : Marc-Olivier Ben Saci.

Objet de la délibération : Urbanisme – Modification des modalités de concertation dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les modalités de concertation à l'occasion de la révision du PLU de la commune, définies dans la délibération n° 2018-76 du 19/11/2018, sont modifiées en faveur d'une plus grande participation, à savoir en mobilisant différents publics sur des ateliers thématiques et réunions-débats tels que les instances de démocratie participative (Comités de Quartiers, Assemblée Consultative Citoyenne, Conseil des Sages), riverains des secteurs de projets, habitants de la commune intéressés par la thématique pouvant se réunir sous la forme d'association.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-76 du 19/11/2018, portant prescription de la révision du Plan local d'Urbanisme,

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission Urbanisme / Technique / Environnement convoquée le 30 août 2023 ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les modifications des modalités de concertation initialement prévues dans la délibération n° 2018-76 du 19/11/2018
- de rajouter dans les modalités de concertation la mobilisation de plusieurs publics sur ces ateliers thématiques et réunions-débats : instances de démocratie participative (Comités de Quartiers, Assemblée Consultative Citoyenne, Conseil des Sages), riverains des secteurs de projets, habitants de la commune intéressés par la thématique pouvant se réunir sous la forme d'association.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Escalquens, le 7 septembre 2023

Le Maire,



Jean-Luc TRONCO